



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 7 NOVEMBRE 2011

Conseillers en exercice : 45

Votants : 42

Convocation du Conseil Municipal :
le 31 octobre 2011

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 14 novembre 2011

ZAC POLE SPORT - GARANTIE D'EMPRUNT
DE 1 600 000 EUROS SUR 4 ANS POUR LE
FINANCEMENT DES AMENAGEMENTS A
EFFECTUER PAR LA SEM DEUX-SEVRES
AMENAGEMENT - ANNULE ET REMPLACE LA
DELIBERATION D20110330

Accusé de réception de la préfecture en date du jeudi
10 novembre 2011

Présidente :

Mme Geneviève GAILLARD, Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

M. Pascal DUFORESTEL - M. Amaury BREUILLE - M. Jacques TAPIN - M. Jean-Claude SUREAU - M. Christophe POIRIER - M. Nicolas MARJAULT - M. Frank MICHEL - M. Alain PIVETEAU - Mme Nathalie SEGUIN - Mme Josiane METAYER - Mme Nicole GRAVAT - Mme Chantal BARRE - Mme Pilar BAUDIN - Mme Annie COUTUREAU -

Conseillers :

M. Bernard JOURDAIN - M. Patrick DELAUNAY - M. Michel GENDREAU - M. Denis THOMMEROT - M. Hüseyin YILDIZ - M. Jean-Pierre GAILLARD - M. Gérard ZABATTA - M. Guillaume JUIN - M. Michel PAILLEY - M. Aurélien MANSART - M. Emmanuel GROLLEAU - Mme Nicole IZORE - Mme Blanche BAMANA - Mme Julie BIRET - Mme Gaëlle MANGIN - Mme Sylvette RIMBAUD - Mme Dominique BOUTIN-GARCIA - Mme Jacqueline LEFEBVRE - Mme Elisabeth BEAUVAIS - Mme Elsie COLAS - Mme Rose-Marie NIETO - Mme Virginie LEONARD -

Secrétaire de séance : M. Christophe POIRIER

Excusés ayant donné pouvoir :

- Jean-Louis SIMON donne pouvoir à Michel GENDREAU
- Alain BAUDIN donne pouvoir à Sylvette RIMBAUD
- Marc THEBAULT donne pouvoir à Jacqueline LEFEBVRE
- Jérôme BALOGÉ donne pouvoir à Rose-Marie NIETO
- Annick DEFAYE donne pouvoir à Chantal BARRE

Excusés :

Adjoints :

- Mme Delphine PAGE - Mme Anne LABBE

Conseillers :

- Mme Maryvonne ARDOUIN

AMERU

**ZAC POLE SPORT - GARANTIE D'EMPRUNT DE 1 600 000 EUROS
SUR 4 ANS POUR LE FINANCEMENT DES AMENAGEMENTS A
EFFECTUER PAR LA SEM DEUX-SEVRES AMENAGEMENT -
ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION D20110330**

Monsieur Bernard JOURDAIN Conseiller municipal spécial délégué expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Après examen par la commission municipale compétente,

Dans le cadre de la ZAC Pôle Sports et compte tenu des éléments financiers présentés dans le bilan révisé de l'opération, il a été accepté que Deux-Sèvres Aménagement contracte un emprunt bancaire afin de poursuivre l'opération d'aménagement « ZAC Pôle Sports » actuellement engagée.

Conformément aux articles 16-2 et 19 de la Convention Publique d'Aménagement signée entre Deux-Sèvres Aménagement et la Ville de Niort en juillet 2005, cette dernière doit accorder sa garantie au service des intérêts et au remboursement des emprunts contractés par l'aménageur pour la réalisation de l'opération, dans la limite édictée par les textes en vigueur et en application des principes posés par l'article L. 1523-1 du Code général des collectivités territoriales.

La délibération D20110330 approuvée en Conseil municipal du 20 juin 2011 prévoyait un emprunt à hauteur de 2 500 000 € auprès de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel Charente-Maritime / Deux-Sèvres.

En septembre 2011 et parce que l'offre de prêt initialement prévue n'a pas pu être signée dans les délais impartis, une renégociation bancaire a eu lieu et vient modifier les termes du prêt comme suit :

- Prêt : 1 600 000 €
- Durée : 4 ans
- Taux fixe : 4.73 %
- Périodicité des intérêts : annuelle
- Révision des indices : sans objet
- Possibilité de remboursement anticipé du capital, total ou partiel, à tout moment, sous réserve du paiement des indemnités financières actuariales et de gestion.
- Garantie communale : 80 %
- Frais de dossier : 0.15 % du montant avec un minimum de 150 € soit 2 400 €

Aussi, il convient d'annuler la délibération de juin 2011 et de la remplacer au regard des nouvelles dispositions administratives pour assurer la bonne réalisation du contrat de prêt à intervenir, conformément à l'offre de prêt ci-annexée.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- abroger la délibération D20110330 du 20 juin 2011 ;
- accorder sa garantie à hauteur de 80 % pour un prêt de 1 600 000 € pour toute la durée de remboursement dudit prêt conformément au Code Général des Collectivités Territoriales et notamment celles relatives au plafond de garantie, à la division du risque et au partage du risque ;

- autoriser Madame le Maire à signer le contrat de prêt à intervenir.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	3

Pour Madame le Maire de Niort
Geneviève GAILLARD
Le Conseiller municipal spécial délégué

Signé

Bernard JOURDAIN